

COVID-19 Prise en charge des personnes adultes infectées

Mis en ligne le 25 mars 2020

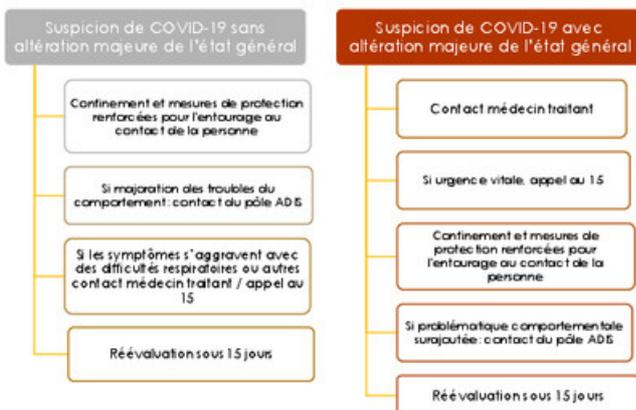
Recommandations pour la prise en charge des personnes adultes infectées au COVID-19 avec un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience intellectuelle.



Liens avec le Pôle HU ADIS

Recommandations pour la prise en charge des personnes adultes infectées au COVID-19 avec un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience intellectuelle

- Les mesures barrières sont efficaces et doivent être appliquées pour/par les aidants professionnels et familiaux ;
- Les symptômes du COVID-19 peuvent être atypiques en population d'adultes avec autisme ou déficience intellectuelle ;
- Il convient de prendre la température régulièrement devant tout changement de comportement associé à un problème médical général ;
- Pour protéger les personnes d'une contamination nosocomiale au COVID-19, les hospitalisations sur le pôle ADIS sont strictement limitées, la prise en charge en ambulatoire sera favorisée et des téléconsultations sont organisées tous les jours du lundi au vendredi en urgence de 09:00 à 17:00 ;
- Des recommandations spécifiques pour les troubles du spectre de l'autisme peuvent être téléchargés sur le lien suivant : <https://gncra.fr>



Contact pôle ADIS : par téléphone : 04 37 91 53 80 (de 09 : 00 à 17 : 00 du lundi au vendredi) ;
 par mail : ..covid19_adis@ch-le-vinatier.fr

Retrouvez les recommandations pour la prise en charge des personnes adultes infectées au COVID-19 avec un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience intellectuelle